Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Justificatif de parution

annonce parue le 16-08-2022 sur echodumardi.com
Département : Vaucluse

Adjugé à 56 000 €

Type de bien : Logement
Mise à prix : 20 000 €
Localisation : AUBIGNAN
Surface : 48,9 m²
Date d'adjudication : 27/09/2022 à 10h30
Avocat poursuivant : Me Lionel FOUQUET

PYXIS AVOCATS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT

A AUBIGNAN (84810), « La Rodde », 2015 Avenue Majoral Jouve Dans un ensemble immobilier dénommé « Les Demeures du Ventoux », cadastré Section AW n° 15 d'une contenance de 5ha58a67ca Et Section AW n°38 d'une contenance de 17a92ca
Le LOT n°467 un logement de 48,9 m², portant le n° G 28, élevé d'un étage sur rez–de–chaussée et les 45/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Mise à prix : 20.000,00 € (vingt mille euros)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !



VISITE : LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 DE 9H A 10H SUR PLACE, effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange, (Tél. : 04 90 34 02 50).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 10H30 au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de
Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : un logement de 48,9 m², portant le N° G 28, comprenant :
Au rez–de–chaussée : cuisine/séjour, wc, terrasse,
Au premier étage : 2 chambres, salle de bains avec wc.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats.

Occupation : Le bien est loué de façon saisonnière selon bail commercial « rendement » en date du 27/01/2010, renouvelé par tacite reconduction.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

– Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à